

Pratique du droit à titre accessoire – Module 2 : Spécifique métiers / tutorat

Programme de formation – Modalités pédagogique

➔ PRÉ-REQUIS

- Avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie.
- Avoir suivi le Module 1 : Généralités du droit.

➔ OBJECTIFS

- Répondre aux dispositions de l'arrêté du 1er décembre 2003 pour les activités exercées dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques ».

➔ ÉVALUATION ET VALIDATION

- En continu au travers d'études de cas, de travaux pratiques ou de QCM.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels exerçant leur activité dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques » relevant des codes NAF concernés par l'arrêté du 19 décembre 2000 modifié.

DURÉE

- 11 jours – 90 heures
- Amplitude de 18 mois

COÛT

- Inter-Entreprises : **3 170,00 € HT**
- Intra-Entreprise : **Nous consulter**

EFFECTIF

- Minimum : 6 personnes.
- Maximum : 12 personnes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel ou classe virtuelle : pédagogie active et expositive.
- Support de cours ; Diffusion de PowerPoint ; Etudes de cas ; Documents (textes juridiques, arrêtés, décrets, etc.) ; Débats, échanges et retours d'expériences avec les formateurs.



Nous mettons tout en œuvre pour **rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.**

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, **merci de nous contacter en amont de toute inscription.**

PROGRAMME

➡ Bloc 3B – Contrats et construction (32 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- qualifier juridiquement un contrat de construction,
- identifier les obligations et responsabilités des intervenants,
- analyser les clauses sensibles propres aux métiers BET / MOE / AMO,
- prévenir les risques juridiques liés à l'exécution des contrats,
- formuler des recommandations juridiques sécurisées dans le cadre PDTA,
- savoir quand solliciter un avocat ou un expert spécialisé.

Module 3B.1 – Contrat d'entreprise & sous-traitance (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le régime juridique du contrat d'entreprise,
- Identifier les responsabilités respectives des intervenants,
- Sécuriser les relations avec les sous-traitants.

Contenus

- Définition et qualification du contrat d'entreprise,
- Obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur,
- Responsabilité contractuelle de l'entreprise,
- Sous-traitance :
 - cadre juridique,
 - responsabilités,
 - relations contractuelles,
- Articulation avec les assurances,
- Cas pratiques issus de projets de construction.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Études de cas commentées.

Évaluation

- Cas pratique court.

PROGRAMME

Module 3B.2 — Contrat de maîtrise d'œuvre (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les spécificités juridiques du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Identifier les obligations et responsabilités du maître d'œuvre,
- Sécuriser la posture de conseil auprès des clients.

Contenus

- Définition et nature juridique du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Missions du maître d'œuvre (ESQ à AOR),
- Obligations de moyens / obligations de résultat,
- Responsabilités du maître d'œuvre,
- Coordination avec les autres intervenants,
- Cas de mise en cause fréquents,
- Limites PDTA dans l'accompagnement contractuel.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Analyse de contrats types,
- Cas pratiques.

Évaluation

- QCM ciblé.

Module 3B.3 — Marchés privés de travaux (NF P 03-001) (8 heures)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique des marchés privés de travaux,
- Lire et analyser un contrat type NF P 03-001,
- Identifier les points de vigilance juridiques.

Contenus

- Présentation de la norme NF P 03-001,
- Structure et logique du contrat,
- Délais, pénalités et modifications,
- Réception des travaux et garanties,
- Gestion des différends,
- Comparaison avec les marchés publics (logique PDTA).

Méthodes pédagogiques

- Lecture commentée de la norme,
- Cas pratiques comparatifs.

Évaluation

- Étude de cas.

PROGRAMME

Module 3B.4 – Clauses sensibles & prévention des risques BET (5 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les clauses à fort risque juridique,
- Sécuriser les contrats et les recommandations,
- Prévenir les mises en cause de responsabilité.

Contenus

- Clauses de responsabilité et plafonds,
- Clauses pénales,
- Clauses de délai et pénalités,
- Clauses relatives à la propriété intellectuelle (strictement contractuelle),
- Données, livrables et confidentialité,
- Prévention HSE chantier (angle juridique),
- Bonnes pratiques de sécurisation contractuelle.

Méthodes pédagogiques

- Analyse de clauses réelles,
- Retours d'expérience.

Évaluation

- QCM.

Module 3B.5 – Atelier contrats & mise en pratique / tutorat (3 heures)

Objectifs pédagogiques

- Mettre en pratique les acquis du bloc,
- Travailler sur des situations réelles ou reconstituées,
- Adapter les enseignements aux métiers exercés.

Contenus

- Analyse de contrats apportés par les participants (si souhaité),
- Identification des risques juridiques,
- Formulation de recommandations PDTA,
- Limites et escalade vers les conseils spécialisés.

Méthodes pédagogiques

- Atelier collaboratif,
- Coaching collectif,
- Possibilité de tutorat individualisé.

Livrables

- Grille d'analyse contractuelle PDTA,
- Fiche de recommandations.



Bloc 4 – Assurances, urbanisme et environnement (58 heures)

Compétences visées

À l'issue du bloc, le participant est capable de :

- identifier les risques juridiques majeurs,
- sécuriser les projets en amont,
- orienter efficacement le client,
- dialoguer de manière éclairée avec assureurs, avocats, notaires et administrations.

PROGRAMME

Module 4.1 – Assurances et garanties de l'acte de construire (28 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les assurances obligatoires et facultatives,
- Comprendre le périmètre des garanties et exclusions,
- Anticiper les risques de non-assurabilité,
- Articuler responsabilité juridique et couverture assurantielle.

Contenus

- Principes généraux du droit des assurances appliqué à la construction,
- Assurance dommages-ouvrage :
 - champ d'application,
 - garanties,
 - exclusions,
- Assurance responsabilité civile décennale :
 - fondements,
 - conditions de mise en jeu,
- Assurance responsabilité civile professionnelle,
- Responsabilités des différents intervenants :
 - MO,
 - MOE,
 - BET,
 - entreprises,
- Assurance des constructeurs non-réalisateurs,
- Sinistres :
 - déclaration,
 - expertise,
 - articulation avec le contentieux,
- Cas pratiques issus de projets réels.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés,
- Lecture commentée de polices d'assurance,
- Études de cas (sinistres, refus de garantie).

Livrables

- Fiche réflexe « assurances & responsabilités »,
- Tableau de correspondance risque / assurance / alerte.

Évaluation

- Étude de cas appliquée.

PROGRAMME

Module 4.2 – Droit de l’urbanisme appliqué aux projets (24 heures)

Objectifs pédagogiques

- Lire et interpréter un PLU,
- Identifier les règles applicables à un terrain/projet,
- Anticiper les risques de refus ou de contentieux,
- Accompagner le maître d’ouvrage dans une logique PDTA.

Contenus

- Principes généraux du droit de l’urbanisme,
- Hiérarchie des documents d’urbanisme,
- Lecture méthodologique d’un PLU :
 - zonage,
 - règlement écrit,
 - OAP,
- Autorisations d’urbanisme :
 - permis de construire,
 - permis d’aménager,
 - déclarations préalables,
- Règles d’implantation, de gabarit, de densité,
- Servitudes d’urbanisme,
- Contentieux de l’urbanisme (principes, délais, acteurs),
- Articulation urbanisme / projet de construction.

Méthodes pédagogiques

- Apports illustrés,
- Travail pratique sur un PLU réel,
- Cas concrets de projets.

Livrables

- Grille de lecture d’un PLU,
- Check-list « risques urbanistiques projet ».

Évaluation

- Cas pratique guidé.

PROGRAMME

Module 4.3 – Droit de l’urbanisme appliqué aux projets PDTA (6 heures)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les principales obligations environnementales,
- Anticiper les risques juridiques environnementaux,
- Orienter le client vers les bons interlocuteurs,
- Sécuriser la posture PDTA.

Contenus

- Principes fondamentaux du droit de l’environnement :
 - prévention, précaution, pollueur-payeur,
- Évaluation environnementale des projets,
- Études d’impact et procédures associées,
- Espèces protégées et biodiversité,
- ICPE et projets industriels,
- Responsabilité environnementale,
- Contentieux environnemental (logique générale),
- Cas pratiques issus de projets d’ingénierie.

Méthodes pédagogiques

- Apports ciblés,
- Études de cas courts,
- Échanges d’expériences.

Livrables

- Fiche réflexe « environnement & projet ».

Évaluation

- QCM ciblé.